



FOOT DEUX-SEVRES HEBDO

N° 10 – Vendredi 21 octobre 2022

Coordonnées

Siège social et adresse postale :

23, Rue Pied de Fond

B.P. 18312

79043 NIORT CEDEX

Accueil :

Legé Annie

Mahaoudi Hakim

Poirault Jean-Luc

Site officiel et E-mail :

<https://foot79.fff.fr>

district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 08 h 00 – 17 h 00

Le vendredi :

08 h 00 – 16 h 00 (d'Avril à octobre)

08 h 00 17 h 00 (de novembre à mars)

Réunions-Manifestations

Jeudi 27 octobre 2022

- Commission Sportive

- Commission Discipline

Vendredi 28 octobre 2022

- Assemblée Financière à St Rémy

Sommaire

Pouvoir AG Financière	P 02
Comité Directeur	P 03
Commission Sportive - Litiges Et Contentieux	P 18
Commission For Pro Com Réunions Décentralisées	P 22
Nos Partenaires	P 23
Avis aux clubs	P 24
Infos des clubs	P 26

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE ET REMISE DES RECOMPENSES DU DISTRICT DES DEUX-SEVRES

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Financière du District de Football des Deux-Sèvres qui aura lieu le **vendredi 28 octobre 2022 à 19 h 15** Salle **Polyvalente** à St Rémy.

ORDRE DU JOUR

18 h 30 Enregistrement des mandats
Mot d'accueil du Président du District

19 h 15 Assemblée Générale Financière

- 01 ☞ Intervention du Président
- 02 ☞ Rapport Financier de la saison 2021 - 2022 par le Trésorier Général
- 03 ☞ Rapport du Commissaire aux Comptes
- 04 ☞ Approbation du Bilan et du Compte de Résultat
- 05 ☞ Budget Prévisionnel de la saison 2022 - 2023
- 06 ☞ Approbation du Budget Prévisionnel
- 07 ☞ Questions Diverses
- 08 ☞ Remise des Récompenses
- 09 ☞ Allocution du Président du District
- 10 ☞ Allocutions des personnalités présentes
- 11 ☞ Clôture de l'Assemblée Générale Financière et dislocation

Nous vous rappelons enfin que le jour de l'Assemblée Générale Financière :

- vous devrez être muni(e) d'une pièce d'identité,

- le bénéficiaire d'un pouvoir devra, en outre, être en mesure de justifier de sa qualité de licencié.

Le Président du District
Daniel GUIGNARD



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX - SEVRES

23, Rue de Pied-de-Fond - C.S. 18312 - 79043 NIORT Cedex 9

☎ 05.49.79.18.52 📠 05.49.79.46.36 @ district@foot79.fff.fr 🌐 <http://foot79.fff.fr>



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 A SAINT REMY

**FORMULAIRE A REMPLIR ET A PRESENTER A VOTRE ARRIVEE
LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club

Serait dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale Financière du District.

POUVOIR

Représentation par un licencié de mon club

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licencié(e)s,

Madame/Monsieur : _____

afin de représenter mon club lors des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du District

Fait à _____ Le _____ / _____ / 2022

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 28 Septembre 2022

Procès-Verbal n° 01

PRESENTS

Président : Mr. GUIGNARD Daniel

Membres : Mmes RULLIER Maryse – SARRAZIN Claire

MM. BARBOTIN Jean-Claude - BAUDOIN Gilles - BERTAUD Jean-Luc – BONNET Franck - CHATELLIER Mickaël - DELAVALD Bernard - DENIAU Jean Paul - GAUVIN Francis - LAMARQUE Dominique - LAROCHE Pierre - LIAIGRE Alain - MALEN Jérôme - MASSE Jean-Yves – MAZURIE James - NOIRALT Fabrice – OUVRARD Jacques - PARNAUDEAU Romain - PETIT Jean - PRUNIER Jacky – ROUGER Alain - THIBAUD Jean-Luc

Membres cooptés : MM. BOURDEVERRE Jérôme - BERNARD Benjamin

Membre Invité : Mr GRIMPRET Christophe

EXCUSES

MM. BODIN Dany – BOURON Benoit - GODET Jean-Marie – GODET Jean-Pierre - Dr. ZACCHEO Emmanuel

Membres cooptés : M. PORCHER Michel.

ABSENTE : Mme BRENET Ludivine

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER COMITE DIRECTEUR EN DATE DU 22 JUIN PARU DANS LE JOURNAL ELECTRONIQUE N° 32 EN DATE DU VENDREDI 03 JUIN

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président souhaite la bienvenue à tout le monde et ouvre la réunion.

INFORMATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT :

➤ Procédure COVID :

- Sur les licenciés d'une équipe disputant une rencontre, à partir de 4 cas positifs sur 7 jours glissants **report incontournable de la rencontre** :
 - Prévenir le District, envoyer les justificatifs (certificat de positivité au Covid), après étude la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée.
 - A partir du vendredi 16 h, prévenir le référent Covid par téléphone et suivre les instructions.

➤ **Le championnat** est reparti, sans grands soucis mis à part en 5^{ème} division où de nombreux forfaits sont déclarés, ce qui désorganise les poules de championnat.

➤ **Tablettes** : Beaucoup de clubs n'ont pas fait les mises à jour envoyées dans les clubs, ce qui a causé pas mal de problèmes.

➤ **Jeunes :**

- Comme d'habitude, de nombreux retards dans les enregistrements d'équipe, ce qui oblige la commission à revoir sa copie au dernier moment.
- Jean Marc LAVILLE fait des réunions d'informations décentralisées sur les jeunes et il est à remarquer de nombreuses absences de clubs, les absences seront amendables dès maintenant.

➤ **Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie dans les stades**, un courrier signé conjointement par le Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine et le Président du District Des Deux-Sèvres a été envoyé à tous les présidents de clubs afin de les sensibiliser.

AFFAIRES FINANCIERES

BILAN FINANCIER SAISON 2021/2022

Présentation du bilan financier de la saison dernière par Mickaël CHATELLIER Trésorier.

LE COMPTE-RENDU DU TRESORIER

La présentation des comptes du District a été effectuée par projection du compte de résultat et du bilan arrêté au **30 /06 /22** avec une analyse des principales opérations financières intervenues sur la **saison 2021/ 2022**.

Le District de Football des Deux Sèvres, = 17 133 licenciés, contre 15 777 l'année passée soit une augmentation de 8.60 %.

Un budget (total des charges), est maîtrisé à 448 K€ contre un budget évalué à 439 K€ et 312 K€ pour la saison passée.

Ce total des charges est caractérisé par des frais de commissions en augmentation + 42 K€, des frais de personnel en augmentation (salaires et charges -/- chômage partiel) de l'ordre de + 117 K€, des frais de fonctionnement de + 36 K€ et des dotations aux amortissements et aux provisions – 59 K€

LE COMPTE DE RESULTAT

Les produits de l'exercice 442 420 € contre 311 993 € l'exercice précédent :

Ceux-ci se ventilent :

41 % en subventions, soit 181 K €, contre 172 K€ en 2021 ;

59 % provenant des clubs, soit 261 K €, contre 140 k€ l'an dernier ;

Le détail des produits (subventions, ressources provenant des clubs) est communiqué en comparaison avec les exercices précédents :

L'évolution essentielle est :

Au niveau des subventions : soit + 9 K€ cette année, l'an dernier c'était - 43 K€.

Le District 79 tient à remercier ces financeurs qui, sur cette saison, ont été très reconnaissant du travail accompli par le maintien de ces subventions, nous permettant l'équilibre de nos comptes.

Au niveau des produits perçus des clubs, une évolution : 140 K€ à 261 K€, soit une variation de + 121 K€, compte tenu essentiellement :

- Des engagements Coupes et Championnats + 24 K€
- Des recettes disciplinaires + 63 K€
- Des recettes Coupes + 13 K€
- Cotisations et amendes diverses + 21 K€

Compte tenu de l'évolution des recettes générées par l'augmentation des dossiers de discipline et des engagements, le District 79, a décidé de retourner aux clubs une partie de ces produits générés, par la distribution d'une tablette aux clubs.

Les charges (nettes de produits) s'établissent à 461 352 €, contre 311 718 € l'exercice précédent :
Soit une évolution de 150 K€.

L'analyse des variations des charges est essentiellement la suivante :

- Des frais de commissions et actions, déplacements et de fonctionnement à un niveau supérieur à l'an passé : + 78 K€.
- Des charges de personnel (salaires charges sociales et fiscales) en augmentation de 77 K€

Les frais de personnel représentant environ 62 % du budget,

Pour information, le montant global de ces frais généraux, qui était prévu à 444 K€ s'élèvent au réel à 433 K€ ; soit un budget en légère diminution globalement par rapport aux prévisions, mais les circonstances sont particulières.

Le temps décompté des bénévoles,

A travers le suivi des frais de déplacements, il est constaté une annotation de temps passé par les bénévoles d'un total de 10 198 heures, contre 3 678 heures la saison 2021, et 10 167 heures la saison 2019. L'implication des bénévoles reste toujours aussi forte.

Le Bénévolat reste un poids incontournable dans le fonctionnement du District, et ceci pour assurer une bonne marche dans son fonctionnement

Compte tenu de ces effets, il en résulte un excédent sur cet exercice arrêté au 30 06 2022, de 9 471 €.

LE BILAN

Le bilan actif et passif au 30 06 2022 est présenté.

Celui-ci annote un total de 361 785 €, contre 402 489 € l'an passé.

Au 30 06 2022, la situation financière reste saine.

Les fonds propres du District des Deux-Sèvres s'élèvent à 136 794 € et représentent 30 % sur un budget de 448 K€.

Le fonds de roulement (réserves, complété des indemnités de fin de carrière provisionnées) s'élève à 192 923 € contre 188 845 € au 30 06 2021.

Il faut noter que ces provisions pour indemnités de fin de carrière sont nécessaires car les dates de départ en retraite de certains salariés approchent.

Le point sur la saison actuelle (budget prévisionnel saison 2022/2023) :

L'approche budgétaire prévisionnelle a été basée sur les budgets réalisés ces dernières années avant la crise sanitaire et en tenant des comptes des évolutions.

La maîtrise du budget constatée ces dernières années, et le travail accompli par chaque membre des commissions a permis d'afficher une maîtrise depuis ces dernières années.

Ce budget est actuellement au plus bas, et toutes les réductions des dépenses ont été effectuées.

De fait, et compte tenu des actions entreprises, le budget sur l'exercice 2022 ne peut être présenté en équilibre, car il s'affiche à 474 350 € ; en tenant compte du maintien de la cotisation à 3.50 €. Il est donc présenté en insuffisance de - 41 350 €, et donc il pourrait être effectué un prélèvement sur les réserves en conséquence.

L'équilibre de ces budgets a pour fondement, bien évidemment, le maintien des subventions de nos partenaires institutionnels.

Celui de la saison 2023/2024 est difficile à appréhender, compte tenu de la situation sanitaire. La volonté du District 79 est de s'adapter à cette situation et de ne pas entreprendre de dépenses ou actions trop impactantes budgétairement notamment vis-à-vis des clubs.

BILAN AU 30 JUIN 2022

ACTIF			PASSIF		
RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2022	EXERCICE N 30/06/2021	RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2022	EXERCICE N 30/06/2021
ACTIF IMMOBILISE	30 490	34 438	REPORT A NOUVEAU	127 323	125 669
			RESULTAT	9 471	1 654
			TOTAL FONDS ASSOCIATIF	136 794	127 323
			PROVISIONS POUR CHARGES	81 860	145 960
CREANCE D'EXPLOITATION	40 258	11 414			
DISPONIBILITES	291 037	356 637			
total ACTIF CIRCULANT	331 295	368 051	DETTES D'EXPLOITATION	143 131	129 206
TOTAUX	361 785 €	402 489 €	TOTAUX	361 785 €	402 489 €

COMPTE de RESULTAT AU 30 JUIN 2022

CHARGES			PRODUITS		
RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2022	EXERCICE N 30/06/2021	RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2022	EXERCICE N 30/06/2021
achats et services extérieurs	160 282	82 623	VENTES / produits	5 429	2 858
IMPOTS & TAXES	9 220	8 621	COTISATION CLUBS	41 412	38 864
SALAIRES DU PERSONNEL diminués du chômage partiel et I J	225 511	134 120	RECETTES (lic . Rbst)	54 123	37 658
CHARGES SOCIALES	48 290	22 250	RECETTE (Discipline)	80 016	17 178
			ENGAGEMENTS (champ + coupes)	65 798	43 646
DOT. AMORT. & PROVISIONS	3 948	62 735	RECETTE (Coupes)	14 428	
CHARGES FINANCIERES	994	720	SUBVENTION D'EXPLOITATION	181 214	171 790
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1 099	reprise de prov. /transf. de charges	14 100	1 369
RESULTAT	9 471	1 654	INTERETS BANCAIRES	450	460
			PRODUITS EXCEPTIONNELS	747	0
TOTAUX	457 717 €	313 822 €	TOTAUX	457 717 €	313 822 €

TARIFS SAISON 2022/2023

TARIFS 2022/2023	
1 - COTISATIONS	
<u>FONCTIONNEMENT :</u>	
<i>Par licence :</i>	
<i>Prélèvement licence dite « Active »</i>	
Séniors/Vétérans – U19/U18 – U17/U16 – U15/U14 – U13/U12	3,50 €
Foot d'Animation et diversifié	1,75 €
<u>DIVERS :</u>	
Licence Ayant-droit	27,00 €
Licence membre Observateur/Accompagnateur (non licencié dans un club)	27,00 €
2 - DROITS D'ENGAGEMENT	
<u>CHAMPIONNATS</u>	
Départemental 1	144,00 €
Départemental 2	135,00 €
Départemental 3	133,00 €
Départemental 4	128,00 €
Départemental 6	109,00 €
U18 Inter-Districts (78/88)	40,00 €
Féminines à 8 Seniors du Poitou (Gestion District 78)	32,00 €
Futsal Féminin seniors	25,00 €
Féminines U14-U17 à 8 (Gestion District 78)	22,50 €
Féminines Futsal U14/U17	25,00 €
Futsal 1ère et 2ème Divisions	25,00 €
U18	40,00 €
U17 -1ère, 2ème et 3ème Division-	40,00 €
U16 -1ère, 2ème et 3ème Division-	37,00 €
U15 à 7	37,00 €
U13 -1ère, 2ème, 3ème et 4ème Division-	37,00 €
U12 Critérium	21,00 €
U11 - Niveau 1, 2 et 3-	24,00 €
Plateaux U7 et U9	GRATUIT
<u>COUPES et CHALLENGES</u>	
Coupe DEUX-SÈVRES	113,00 €
Coupe SABOUREAU	85,00 €
Coupe des Réserves	40,00 €
Coupe U18 Inter-Districts (78/88)	45,00 €
Coupe Futsal Deux-Sèvres	26,00 €
Coupe Féminines à 8 Seniors du Poitou (gérée par le District 78)	32,00 €
Challenge Féminines à 8 Seniors Giselaïne Charrier	26,00 €
Coupe Départementale U18	32,00 €
Coupe Départementale U17	32,00 €
Coupe Angélique U18/U17	32,00 €
Coupe Départementale U16	27,00 €
Coupe Angélique U14/U16	27,00 €
Coupe Festival Foot U13 Macoullins	21,00 €
<u>Tournois Jeunes et Seniors</u>	24,00 €

TARIFS 2022/2023

3 - PART SUR RECETTE (Forfaits par rencontre)

COUPE DEUX-SÈVRESTarifs des entrées

1/4 de Finales	4,00 €
1/2 Finales	5,00 €
Finale	6,00 €

Forfait recette

1er au 3ème tour	17,00 €
4ème et 5ème tour	28,00 €
6ème tour et plus	50,00 €
1/4 de finales >30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + forfait délégué(s) 24,00 €.	
1/2 finales >30% recette brute ou sur minimum recette (1 000,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.	
Finale >30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.	

COUPE SABOUREAUTarifs des entrées

1/4 de Finales	3,00 €
1/2 Finales	4,00 €
Finale	5,00 €

Forfait recette

1er au 3ème tour	12,00 €
4ème et 5ème tour	17,00 €
6ème tour et plus	32,00 €
1/4 de finales	50,00 €
1/2 finales >30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.	
Finale >30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.	

4 - ARBITRES

INDEMNITE KILOMETRIQUE (dans le LFNA) - trajet le plus court

Indemnité kilométrique (par km aller/retour)	0,446 €
Minimum à percevoir (80 km aller/retour)	28,76 €

INDEMNITE DE MATCH

Championnat SENIORS D1 > Centre	34,00 €
Championnat SENIORS D1 > Assistant	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Centre	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Assistant	27,00 €
Championnat et coupe U18 Inter-Districts (17/78/88) > Centre	31,00 €
Championnat et coupe U18 Inter-Districts (78/88) > Assistant	27,00 €
Championnat et coupe U18 > Centre	26,00 €
Championnats et coupes à 8 FEMINIENS > Centre	31,00 €
Championnats et Coupes FUTSAL (forfait arbitre centre)	15,00 €
Championnats et coupes U13 - U16 - U17 - U18 > Centre	26,00 €
Championnats et coupes U13 - U16 - U17 - U18 > Assistants	22,00 €

TARIFS 2022/2023

5 - STATUT DE L'ARBITRAGE

1 ^{ère} Année d'infraction			
D1			126,00 €
D2 - D3 - D4 -			52,00 €
2 ^{ème} Année d'infraction	>	Amende DOUBLEE	x2
3 ^{ème} Année d'infraction	>	Amende TRIPLEE	x3
4 ^{ème} Année d'infraction	>	Amende QUADRUPLEE	x4

6 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIER

Réserve et réclamation d'avant match			39,00 €
Réserve et réclamation d'après match			74,00 €
Appel devant la Commission d'Appel de la Ligue :			
- autre que faits disciplinaires			105,00 €
- faits de discipline (frais de dossier)			105,00 €
Appel devant la Commission d'Appel du District :			
- autre que faits disciplinaires			77,00 €
- faits de discipline (frais de dossier 111 Euros + frais de déplacement 100 Euros)			211,00 €

7 - AMENDES SPORTIVES

Instruction d'un dossier			34,00 €
Amende pour absence non excusée à une audition			34,00 €
Amende pour absence de rapport demandé			34,00 €
Instruction d'un dossier intempéries			33,00 €
Amende par commission à fixer par celle-ci			A fixer
Amende au club dont l'arbitre désigné ne s'est pas déplacé			16,00 €
Forfaits Championnat			
1 ^{ère} et 2 ^{ème} Division			
> 1 ^{er} Forfait			42,00 €
> 2 ^{ème} Forfait			63,00 €
> 3 ^{ème} Forfait			84,00 €
3 ^{ème} et 4 ^{ème} Division			
> 1 ^{er} Forfait			42,00 €
> 2 ^{ème} Forfait			52,00 €
> 3 ^{ème} Forfait			63,00 €
<i>Pour les épreuves de la 1^{ère} à la 4^{ème} division, l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera doublée.</i>			
5 ^{ème} Division - Futsal - U19 - U18 - Féminines et Coupes Départementales			
> 1 ^{er} Forfait			32,00 €
> 2 ^{ème} Forfait			32,00 €
> 3 ^{ème} Forfait			32,00 €
Jeunes District (des U13 aux U17) et Féminines			21,00 €
> 1 ^{er} Forfait			21,00 €
> 2 ^{ème} Forfait			21,00 €
> 3 ^{ème} Forfait			21,00 €
Amende forfait finales jeunes District			84,00 €

TARIFS 2022/2023	
7 - AMENDES SPORTIVES (suite)	
Licence manquante (toutes catégories) / par licence	6,00 €
Feuille de match "papier" en retard :	25,00 €
Feuille de match "Informatisée" - transmission tardive :	25,00 €
Absence aux Assemblées Générales	
Clubs dont le niveau le plus élevé de l'équipe 1 est de Ligue	84,00 €
1ère, 2ème et 3ème Division Départementale	73,00 €
Autres divisions départementales	63,00 €
Absence aux réunions décentralisées et de formations	31,00 €
8 - AMENDES DISCIPLINAIRES	
Instruction d'un dossier :	34,00 €
Non envoi de rapport :	34,00 €
Le tarif des amendes ci-dessous correspond à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.	
1er Avertissement	14,00 €
2ème Avertissement	17,00 €
3ème Avertissement ou récidive dans le délai	29,50 €
Faits disciplinaires Joueur expulsé	39,00 €
Evocation	39,00 €
9 - FRAIS DE DEPLACEMENTS	
Membre élu et cooptés par km A/R	0,446 €
Salariés par km A/R	0,446 €
Observateurs Arbitres Seniors - Jeunes - (plafond de 100 kms allerretour)	0,446 €
Accompagnateurs nouveaux arbitres Forfait	30,00 €
10 - DIVERS	
Frais d'un repas pour un membre élu - Membre de Commission - Arbitre -	6,00 €
Location Ethylofest	15,00 €
Prix des embouts	0,30 €
Caution Ethylofest	700,00 €

Informations

1- Seront portés automatiquement au débit des clubs concernés :

♦ Les amendes «sportives» pour: frais de dossier, forfaits, feuilles de matches et feuilles de recettes en retard, licences manquantes, infraction au statut de l'arbitrage, modifications au calendrier, absence aux A.G., l'engagement des arbitres

2 - Les droits de confirmation de réserves, les droits de réclamation, d'évocation et les droits d'appel ou frais de dossier sont soit :

- débités sur le compte du club concerné.

- joints à l'envoi recommandé sous forme de chèque établi à l'ordre du «District des Deux-Sèvres de Football».

Les réserves et réclamations peuvent également être confirmées par l'envoi dans les 48 heures (24 heures pour les coupes et challenges) soit:

- d'un courrier électronique avec la messagerie Zimbra.

- d'une simple télécopie avec en-tête du club obligatoire.

Le compte du club réclamant est automatiquement débité du montant du droit de confirmation.

3 - La Commission des Finances du District des Deux-Sèvres de Football est chargée de faire appliquer les sanctions prévues par le règlement financier de la LFNA en cas de défaut de paiement.

Relevés de compte club uniquement par prélèvement automatique

- 1^{ère} situation au 30/11/22 paiement le 11/12/2022
(Dont les engagements des équipes jeunes et seniors 22/23)
- 2^{ème} situation au 28/02/23, paiement le 15/03/2023
- 3^{ème} situation au 15/06/23, paiement le 30/06/2023

A tout moment, les clubs peuvent consulter leur « relevé de compte clubs » en allant sur :
FOOTCLUBS à Menu à Organisation à Etat du compte

Prélèvement automatique des frais d'arbitrage

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat de D1 - D2 - D3 - D4 avec 10 Prélèvements mensuels :

- Les 9 premiers de septembre 2021 à mai 2022 d'un montant identique (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1) soit :

- ☛ Départemental 1 : 230 €
- ☛ Départemental 2 : 220 €
- ☛ Départemental 3 : 70 €
- ☛ Départemental 4 : 70 €
- ☛ Inter-District U19 (79/86) : 70 €
- ☛ Départemental U18 -1ère Division- : 70 €
- ☛ Départemental U17 -1ère Division- : 70 €
- ☛ Départemental U15 -1ère Division- : 70 €
- Le dixième en Juin 2022 pour régularisation.
- Le montant sera débité le 25 du mois.

Les tarifs ont été adoptés à l'unanimité des Membres présents

OBLIGATIONS DES CLUBS :

Ce tableau synthétique sur les obligations des clubs sera distribué lors des réunions décentralisées

OBLIGATIONS DE TOUS LES CLUBS REGLEMENT FFF - LFNA - DISTRICT 79

DIV	LICENCES DIRIG (1) Prés. Sec. Très	SENIORS		ENTRAÎNEUR DIPLOME	JEUNES	
		NB ARBITRES 22/23	23/24		OBLIGATIONS NB D'EQUIPES	DIRIGEANT JEUNES
R1	X	4 dont 2 maj	5 (3 maj)	BEF Féminine : AS - CFF3	2 éq. à 11 (1 de U17 à U19 et 1 de U14 à U16) 1 équipe U13, 1 en U11, U6 à U9 au moins 10 lic	1 RTJ CFF2 ou I2
R2	X	3 (1maj)	4 (2 maj)	BEF Féminine : EF - Mod CFF3	2 équipes à 11 parmi catégories U14 à U19 1 équipe U13, 1 en U11, U6 à U9 au moins 10 lic	1 RTJ CFF2 ou I2
R3	X	2 (1maj)	3 (2 maj)	BMF	1 équipe à 11 parmi catégories U14 à U19	1 RTJ CFF2 ou I2
D1	X	2 (1maj)	2 (1 maj)	CFF3	<p style="text-align: center;">JEUNES A TOUS LES CLUBS (R1 à D5) AYANT UNE EQUIPE JEUNE ENGAGEE EN R1 OU R2</p> <p style="text-align: center;">Obligation d'un éducateur diplômé Présence physique sur le banc à chaque match</p> <p>Equipe U16 à U19 engagée en R1/R2 mini AS ou CFF3 Equipe U13 à U15 engagée en R1/R2 mini I2 ou CFF2</p>	
D2-3-4	X	1	1	/		
D5	X	0	0	/		

Compléments d'informations

LICENCES DIRIGEANTS :

- ✓ Au-delà de 60 licenciés il faut une licence supplémentaire par tranche de 20 licenciés.
- ✓ Un membre du club remplissant une fonction d'accompagnateur d'équipe jeunes, seniors, féminines et football diversifié doit avoir une licence, dirigeant, laquelle sera mentionnée sur la feuille de match

JEUNES OBLIGATION NOMBRE D'EQUIPES :

- ✓ Si entente de jeunes le nombre de licenciés du club doit être :
 - de 5 minimum pour une équipe à 11
 - de 3 minimum pour une équipe à 8
- ✓ Un Groupement de Clubs permet aux clubs constituants d'être en règle (en nombre et en catégorie d'équipes) si le nombre d'équipes composant le Groupement de Clubs est au moins égal au total des obligations de chaque club constituant. A défaut, aucun des clubs le composant n'est en règle.

ARBITRES :

- ✓ Pour la saison 2023/2024 le nombre d'arbitres par club devra être à jour avant mars 2024

TABLEAU ACCESSIONS JEUNES :**CD JEUNES 79. ACCESSIONS 2022 / 2023****A l'issue de la PHASE 1**

U 17 ACCESSION LIGUE	Les trois équipes les mieux classées parmi celles réglementairement autorisées à évoluer en régional accèdent au championnat U 17 R2. (Une seule équipe par club dans la même catégorie R1+R2 – entente interdite).
U 17 D1	Le premier de chaque poule et le meilleur second (4) rejoignent le championnat U17 ACCESSION LIGUE.
U 15 D1	Les 4 premiers de chaque poule (8) rejoignent le championnat U15 ACCESSION LIGUE.
U 15 D2	Les deux premiers de chaque poule (4) accèdent au championnat U 15 D1.
U 15 D3	Les deux premiers de chaque poule (4) accèdent au championnat U 15 D2.
U 13 ACCESSION LIGUE	Les cinq premiers de la poule unique accèdent au critérium régional U13.
U 13 D1	Les deux premiers de chaque poule (6) rejoignent le championnat U 13 ACCESSION LIGUE.
U 13 D2	Les deux premiers de chaque poule (6) accèdent au championnat U 13 D1.
U 13 D3	Les deux premiers de chaque poule (14) accèdent au championnat U 13 D2.

A suivre le tableau des accessions en phase 2 :

A L'ISSUE DE LA PHASE 2

U 17 ACCESSION LIGUE	L'équipe la mieux classée parmi celles réglementairement autorisées à évoluer en régional accède au championnat U 18 R2. (Une seule équipe par club dans la même catégorie R1+R2 – *entente interdite).
U 15 ACCESSION LIGUE	L'équipe la mieux classée parmi celles réglementairement autorisées à évoluer en régional accède au championnat U 16 R2. (Une seule équipe par club dans la même catégorie R1+R2 – *entente interdite).
U 13 ACCESSION LIGUE	A l'issue de la saison, toutes les équipes participant à cette compétition (hors *entente) pourront s'engager dans le championnat régional U 14 sous réserve qu'un éducateur titulaire de l'I2 ou du CFF2 au minimum en assure l'encadrement. N.B. L'engagement étant libre, l'amende en cas de forfait général pour les participants au championnat régional U 14 est fixée à 2000€.

*La Ligue peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses compétitions à condition que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accèsion, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les présents Règlements.

**CRITERIUM
U 12**

Les deux premiers de chaque poule (8) disputeront le championnat U13 D1 (ACCESSION LIGUE) phase 1 saison 2023/2024.

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RELEGATIONS SENIORS :

Alain ROUGER nous présente ce tableau, lequel, suivant le nombre de relégations R3, définit les accessions et relégations dans les différentes divisions du District de Deux-Sèvres

Compétitions Séniors : Accessions et Rétrogradations en fin de saison 2022/ 2023									
VIEN(NENT) DE R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
D1 : 1 X 12 = 12 clubs									
Monte en R3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Vient de D2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Descend en D2	2	2	2	3	4	5	4	5	6
SOIT SAISON 2022-2023 / 2023-2024	12	12	12	12	12	12	14	14	14
D2 : 2 X 12 = 24 clubs									
Vient de D1	2	2	2	3	4	5	4	5	6
Monte en D1	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Vient de D3	6	5	4	4	4	4	4	4	4
Descend en D3	4	4	4	5	6	7	6	7	8
SOIT SAISON 2022-2023 /	24	24	24	24	24	24	24	24	24
D3 : 4 X 12 = 48 clubs									
Vient de D2	4	4	4	5	6	7	6	7	8
Monte en D2	6	5	4	4	4	4	4	4	4
Vient de D4	10	9	8	7	6	5	6	6	6
Descend en D4	8	8	8	8	8	8	8	9	10
SOIT SAISON 2022-2023 /	48	48	48	48	48	48	48	48	48
D4 : 5 X 12 = 60 clubs									
Vient de D3	8	8	8	8	8	8	8	9	10
Monte en D3	10	9	8	7	6	5	6	6	6
Vient de D5	8	7	6	6	6	6	8	7	6
Descend en D5	6	6	6	7	8	9	10	10	10
SOIT SAISON 2022-2023 /	60	60	60	60	60	60	60	60	60
D5 : Nombre de poules en fonction du nombre d'engagements									
Vient de D4	6	6	6	7	8	9	10	10	10
Monte en D4	8	7	6	6	6	6	8	7	6
SOIT SAISON 2022-2023 / Nombre de poules en fonction du nombre d'engagements									
D1 poule de 14									
D4 : 5 X 12 = 60 clubs 4 descentes supplémentaires pour 5 poules de 12									
N.B. La commission se réserve le droit d'apporter des remaniements éventuels en fonction d'événements ponctuels et imprévus.									
N.B. En fin de saison 2022/2023 il sera fait application des dispositions de l'Art.15 des règlements généraux de la L.F.N.A.									

La procédure des accessions et relégations seniors pour la fin de saison 2022/2023 est adoptée à l'unanimité des membres présents

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

COMMISSION SPORTIVE :

La reprise est effective depuis les 27/28 Août avec le premier tour de Coupe de France.

Rappel des dates depuis la reprise : Saison 2022/2023

Week-end des 27/28 Août 2022 : Coupe de France – 1^{er} Tour

Week-end des 03/04 Sept. 2022 : C.F – 2^{ème} Tour & Coupe LFNA 1^{er} Tour

Week-end des 10/11 Sept. 2022 : C.F – 3^{ème} Tour & Coupe LFNA 2^{ème} Tour

Coupe des Deux-Sèvres 1^{er} tour.

Week-end des 17/18 Sept. 2022 : Championnats 1^{ère} journée (pour les D1-D2-D3-D4)

Week-end des 24/25 Sept. 2022 : C.F. - 4^{ème} tour - Coupe LFNA 3^{ème} Tour

Championnats 2^{ème} journée pour les D4 et 1^{ère} journée pour les D5

A compter du week-end des 01/02 Octobre 2022 nous enchainons sur 5 week-ends de championnat pour toutes les divisions.

Depuis le week-end des 24/25 Septembre dernier, nous ne comptons plus d'équipes niveau District en Coupe de France. Félicitations aux clubs de Terves – Mauzé/Mignon et Venise Verte qui sont allés jusqu'au 4^{ème} tour. Félicitations également à l'équipe de Ste Ouenne pensionnaire du championnat de D5 pour son parcours en CF (éliminée au 3^{ème} tour).

Coupe des Réserves : La décision a été prise de faire débiter cette coupe seulement après la trêve. La date vous sera communiquée ultérieurement.

Mouvements des clubs - Fusions et Mise en sommeil effectives pour la saison 2022/2023 :

Fusion des clubs de l'Avenir de l'Autize – Ardin et St Maixent de Beugné :

Le club issu de cette Fusion évolue sous l'entité : **Autize FC**

Nous enregistrons la mise en sommeil du club de : l'US Lambon

Le retour à la compétition des clubs de : Marigny et du FC Paludéen

Entente en D5 : Us CCS/Exoudun

Evolution de la D4 : Championnat qui se déroule cette saison avec 64 équipes et 5 poules. (4 poules de 13 et 1 poule de 12 équipes). Qui nous permettra d'arriver pour la saison 2022/2023 à un championnat en 5 poules de 12 équipes.

Le championnat de D5 est composé de 87 équipes pour 8 Poules.

Cette compétition se déroule en 2 phases.

Une 1^{ère} phase : par matches aller seulement, et doit se terminer à la trêve de décembre.

La 2^{ème} phase organisée sur 2 niveaux :

Le 1^{er} niveau par matches Aller/Retour : Synonyme d'accession au championnat de 4^{ème} Division. (6 poules de 6 équipes)

Le 2^{ème} niveau par matches Aller seulement : La composition des poules sera fonction du nombre d'équipes.

Quelques dérogations pour cette Division :

Fonction d'Arbitres Assistants : Dérogation pour la D5

- La fonction d'Arbitre Assistant pourra être assurée par des joueurs de champ.
- La décision devra être prise avant le début de la rencontre, et portée à la connaissance de l'Arbitre et des deux Capitaines.
- Restriction : Un seul changement autorisé durant le match. Un joueur exclu ne pourra pas assurer cette fonction.
- Fonction autorisée que l'on soit en présence d'un Arbitre Officiel ou d'un Bénévole.
- Cette dérogation sera autorisée pour toute la saison.

En cas de litiges, la Commission Sportive Statuts et Règlements statuera.

Déroulement des rencontres

- Par dérogation : Les rencontres pourront se dérouler le vendredi ou le samedi en nocturne, après accord écrit entre les équipes.
- Cette dérogation pourra également être accordée aux clubs dont les installations ne répondent pas aux critères de niveau d'éclairage.

COMMISSION DES TERRAINS :

Cette commission ayant besoin d'un effectif supplémentaire, M. Ronan HERSE est nommé dans cette commission et officiera en tant que **membre coopté au Comité Directeur** à l'unanimité des membres du comité.

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE :

Remerciements appuyés au Docteur ZACCHEO pour sa rapidité de suivi des dossiers médicaux.

A aujourd'hui :

- ✓ 190 arbitres sont désignables
- ✓ 10 arbitres sont en instance
- ✓ 20 arbitres stagiaires

ATTENTION, comme vu, ci-dessus, dans le tableau des obligations des clubs le nombre d'arbitres va changer pour la saison 2023/2024 en R1, R2 et R3, il est important pour les clubs concernés de se pencher dès maintenant sur leurs effectifs arbitres de façon à se mettre en conformité au règlement pour le début de la prochaine saison.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PROMOTION DE L'ARBITRAGE :**Bilan de début de saison :**

- ✓ Formation Initiale Accélérée Mineur de CERIZAY 29 et 30 Aout :
 - 10 Candidats du 79 et 2 du 86...
 - Ils ont tous été reçus à l'examen du 10 Septembre
- ✓ Formation Initiale Accélérée Majeur de St-REMY 2 et 3 Sept.
 - 10 Candidats du 79.
 - 9 ont été reçus à l'examen du 17 Septembre
- ✓ Prochaine Formation Initiale Accélérée de CERIZAY 10, 11 et 12 Novembre :
 - Potentiel de 10 inscrits actuellement

- ✓ L'ensemble des stagiaires ont et vont commencer la formation sur le terrain avec accompagnateurs.
- ✓ Un rappel aux clubs qui présentent des arbitres de prévoir les tenues pour leurs premières rencontres.
- ✓ Promotion du futsal des propositions sont à l'étude avec la Commission Futsal.

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE :

A ce jour 7 clubs sont en infraction sur le nombre d'arbitres, mais plusieurs sont en cours de mise à jour.
8 arbitres ont demandé une année sabbatique, ce qui est accepté par le Comité Directeur à l'unanimité.

COMMISSION FOOT EVEIL :

Journée Nationale des Débutants : 10 juin 2023 à Chauray

Cette année encore sera organisée, dans la mesure des possibilités, les plateaux de Noël au profit des Restos du Cœur.

COMMISSION DE DISCIPLINE :

Cyril HAYE quitte la vice-présidence et sera remplacé par Jérôme MALEN.

COMMISSION FORMATION PROMOTION COMMUNICATION :

Dates et lieux des réunions décentralisées

- ✓ 3 octobre à Rom
- ✓ 10 octobre à Coulonges Thouarsais
- ✓ 17 octobre à Sansais
- ✓ 24 octobre à La Forêt sur Sèvre
- ✓ 14 novembre au Busseau

Réseaux sociaux : Il faut accroître notre vigilance sur le site Facebook du District car des interventions sont presque diffamatoires et surtout mal placées, il faut que l'on puisse poursuivre ces actes en commission d'Éthique.

COMMISSION FEMINISATION DU FOOTBALL :

Championnat seniors à 11 et à 8 :

D1 : 10 équipes (2 dans 79, 8 dans 86)

D2 : 10 équipes (5 dans 79, 5 dans 86)

D3 : 11 équipes (6 dans 79, 5 dans 86)

14 équipes à 8 (4 dans 79 et 10 dans 86)

Championnat jeunes U14/U17

A 11 : 12 équipes (5 dans 79 et 7 dans 86)

A 8 : 18 équipes (7 dans 79, 11 dans 86)

Championnat jeunes U11/U13

22 équipes (11 dans 79 et 11 dans 86)

Rentrée du foot féminin :

Nord Deux-Sèvres à St Varent : 4 équipes

Sud Deux-Sèvres à St Florent : 8 équipes

Plateaux EEF U6/U9 (Spécifique féminin)

Après la proposition aux clubs, cette idée est reportée en 2^{ème} phase, puisqu'il n'y a eu que 3 réponses. Les équipes concernées pourront donc jouer sur les plateaux garçons.

Réunion féminines le 18 octobre au Tallud ordre du jour :

- ✓ Etat des lieux EEF
- ✓ Dossier « Toutes Foot »
- ✓ Arbitrage au féminin
- ✓ Les dirigeantes

COMMISSION FUTSAL :

22 équipes à ce jour nous avons récupéré 4 équipes et nous ont avons perdu six, dommage que certains éducateurs soient anti-futsal

Le Trophée des Champions Futsal s'est déroulé le 8 septembre salle Rémy Boux à St Maixent avec comme club support le TYS Futsal.

Merci à son président et à toute son équipe pour l'organisation.

Le tirage de la coupe aura lieu le mardi soir 4 octobre au district couplé avec une réunion d'information sur l'arbitrage futsal.

Il nous faudrait recruter des arbitres futsal afin de couvrir plus de rencontre, avis au volontaire

Foot loisir Vétérans : la journée festive sera organisée courant avril, la date sera communiquée rapidement.

COMMISSION DES JEUNES ET DES ENTENTES :

C'est parti, sans problèmes notoires, mis à part le nombre de forfaits généraux d'équipes engagées et n'ayant pas l'effectif. Il faudra que les clubs, au moment des engagements d'équipes, réfléchissent et ne soient pas trop optimistes. Il est plus facile d'ajouter une équipe juste avant le championnat que d'enlever au moment où les poules sont faites.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE VENDREDI 28 OCTOBRE A ST REMY :

Membres du Comité Directeur à l'inscription des clubs à l'entrée : Claire SARRAZIN, Benjamin BERNARD, Jean-Jacques PETIT, Alain ROUGER, Franck BONNET, Jean-Claude BARBOTIN et deux autres personnes à définir.

Distribution des tickets repas : Jacky PRUNIER

CLOTURE DE LA REUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Daniel GUIGNARD lève la séance à 22 heures.

Le Secrétaire Général
Jean-Claude BARBOTIN



Le Président
Daniel GUIGNARD



COMMISSIONS SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion Commune du 20 Octobre 2022
Procès-Verbal n° 10

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr PETIT Jean-Jacques

Membre présent : Mr. PRUNIER Jacky

Excusés : MM. GAUVIN Francis – GODET Jean-Marie - GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 09 du 13 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 15/16 OCTOBRE 2022

Match n° 24815041 Niort St Liguair 3 – Périgné 1 en D3 poule D

Arbitre bénévole : Mr. CLERIL Maxime

MATCH NON JOUE

Match programmé le 16/10 à 13 h 00 sur le terrain annexe de Niort St Liguair.

Reçu les rapports :

De M. CLERIL Maxime, Arbitre bénévole.

De Madame PONCELET Katia, Présidente du club de N. St Liguair.

De Monsieur MARTIN Jean-Jacques, Président de Périgné.

Il n'y avait pas d'Arbitre Officiel désigné pour cette rencontre.

La procédure du tirage au sort a désigné M. CLERIL Maxime licence n° 1129336230 du club de Périgné pour officier.

Après avoir pris connaissance des différents rapports et après leur analyse constate : que l'arbitre désigné par le tirage au sort, ne réunissait toutes les conditions pour diriger la rencontre. En effet M. CLERIL Maxime est bien titulaire d'une licence Dirigeant mais ne possède pas de certificat médical. (Article 70 paragraphe 4 des R.G. de la F.F.F.).

Par conséquent, la commission prend la décision de donner le match cité en référence à jouer.

La rencontre est programmée le mardi 1^{er} novembre 2022 à 15 H 00 sur le terrain de Niort St Liguire.

Match n° 24824355 Genneton 1 – Mauzé Rigné 1 en D4 poule B

Arbitre bénévole : Mr. LASSALLE Yohann

RESERVE D'APRES MATCH DU CLUB DE MAUZE RIGNE

Je soussigné Bernard Julien licence 113242379 secrétaire du SPA Mauze Rigné porte réserve sur la participation de l'ensemble de l'équipe de Genneton qui ont le statut de mutés alors que le club dispose d'un nombre de muté limité.

MOTIF : la demande de réserve est faite après le match, la signature d'avant match n'ayant pas été faite.

Dossier en instance.

Match n° 24819178 Ste Ouenne (1) – Augé Azay le Brûlé (2) en D5 poule E

Arbitre : Mr. BRAULT Dimitri

Réserve du club de Ste Ouenne

Je soussigné BARICAULT Maxime, licence n° 1152416679, Capitaine du club de Ste Ouenne, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Augé Azay le Brûlé, pour le motif suivant : des joueurs du club d'Augé Azay le Brûlé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les joueurs : DESRE Maxime licence n° 1182421504 – MIOT Clément licence n° 2544086311 - HAMDANI Bastien licence n° 2547904232 – ROSSARD Jordan licence n° 1172416859 et DOLCI Jérôme licence n° 1119310625 de l'équipe de Augé Azay le Brûlé (2), ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club, alors que celle-ci ne jouait pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : en championnat Départemental 4 poule E : Val de Boutonne (3) – Augé Azay le Brûlé (1) du 08/10/2022 à 17h00.

En application des R.G de la LFNA : Article 26 Paragraphe C/2 - Restrictions collectives : La Commission, déclare l'équipe de Augé Azay le Brûlé (2) en infraction.

Par conséquent donne match perdu par pénalité à l'équipe de Augé Azay le Brûlé (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Ste Ouenne (1) avec 3 buts et 3 points.

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Augé Azay le Brûlé.

FORFAITS

Amende de 32 €

Week-end du 08/09 octobre 2022

Match n° 24819480 Brûlain 2 – Frontenay St Symphorien 3 en D5 poule G ➤ **Frontenay St Symphorien 1er forfait**

Week-end du 15/16 octobre 2022

Match n° 24819176 Ste Néomaye Romans 2 – Chenay Chey Sepvret 2 en D5 poule E ➤ **Chenay Chey Sepvret 1er forfait**

Match n° 24846146 St Martin les Melle 2 – Lezay 3 en D5 poule H ➤ **Lezay 1er forfait**

Match n° 24994386 Ent.Usv-Ene-Esl 2 – Champdeniers Pamplie 1 en U18 1^{ère} division ➤ **Champdeniers Pamplie 1er forfait**

Amende de 21€

Match n° 24996319 Pays Argentonnais 2 – Pays Mauléonnais GJ 2 en U15-3^{ème} division poule A ➤ **Pays Argentonnais 1er forfait**

Match n° 25067519 FC Bressuire 3 – Gati Foot 2 en U15 A7 ➤ **FC Bressuire 2^{ème} forfait**

ARRETES MUNICIPAUX

COULON – FORS - LARGEASSE – MAGNE

FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Match n° 24819377 Vouillé 3 – Bessines Asptt 3 en D5 poule F

Le club de Vouillé est prié de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

MODIFICATIONS

JOURNEE DU 25 OCTOBRE 2022

Le match n° 24864731 Parthenay Viennay 3 – Pays Thénezéen 2 en D3 poule B se déroulera le samedi 22 octobre 2022 à 18 h 00 sur le terrain synthétique à Parthenay (le club de Pays Thénezéen a été avisé par la messagerie zimbra)

Le match n° 24845872 Fors 2 – Mauzé S/Mignon 3 en D5 poule G se déroulera le mardi 25 octobre 2022 à 20 h 00 sur le stade de Fors

WEEK-END DU 05/06 NOVEMBRE 2022

Le match n° 24818616 Lutaizien Oiron 2 – Mauzé Rigné 2 en D5 poule B se déroulera le dimanche 06 novembre 2022 à 15 h 00 sur le stade de Oiron

WEEK-END DU 19/20 NOVEMBRE 2022

Le match n° 24845710 Rom 2 – Limalonges 1 en D5 poule H se déroulera le dimanche 20 novembre 2022 à 13 h 00 sur le stade de Rom.

COURRIERSDu club de Mahorais

Nous informant que leurs équipes en D3 poule B et D5 poule A disputeront leurs rencontres à nouveau sur le terrain J. Ferry à Bressuire.

➤ **Pris note – Les clubs concernés ont été avisés par la messagerie Zimbra**

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Gilles BAUDOIN



COMMISSION FOR. PRO. COM. REUNIONS DECENTRALISEES

Chers Amis Sportifs,

Le Président et les Membres du Comité Directeur du District de Football des Deux-Sèvres vous invitent à assister à la **4^{ème} Réunion d'Information Décentralisée** (saison 2022/2023) du District, laquelle aura lieu le

LUNDI 24 OCTOBRE 2022 A 20 H 30

SALLE DE LA BOBINE – 79380 LA FORET S/SEVRE

ORDRE DU JOUR :

- Accueil du Président du District
- Présentation du club invitant
- Présentation des tableaux accessions et relégations seniors saison 2023/2024
- Présentation des tableaux accessions et relégations jeunes saison 2023/2024
- Arbitrage
- Obligation des clubs (dirigeants, arbitres, éducateurs etc.)
- Rappel Foot loisirs, Foot en marchant, discipline
- Questions Diverses

Si vous souhaitez que l'on débâte d'un sujet qui vous tienne à cœur, dans les questions diverses, il serait préférable que vous nous le présentiez par écrit via la messagerie Zimbra, huit jours avant la réunion, ce qui nous permettra de l'étudier et d'y apporter la meilleure réponse possible.

Nous comptons, bien sûr, sur la présence de Membres de votre association, entre autres notamment celles du Président, du (ou de la) Secrétaire, de l'Arbitre ou (les Arbitres) rattaché(s) à votre club, des Educateurs, Educatrices ou Responsables des Jeunes ainsi que les Féminines (Dirigeantes, Joueuses) et nous vous en remercions par avance.

A très bientôt.

LISTE DES CLUBS INVITES :

Aubinrorthais – Bressuire FC – Beaulieu Breuil – Boismé Clessé – Cerizay CO – Cerizay Portugais – Chanteloup Courlay Chapelle (FC 3C) – Clazay Bocage – Inter-Bocage – Comores Fc – Le Breuil Bernard – Mahorais Bressuire – Moncutant – Montravers – Noirlieu Chamboutet – Nueillaubiers – Pays de l'Ouin – St Amand S/Sèvre – St Sauveur – Terves

+ Brion - Genneton - Mauzé Rigné - St Varent Pierregeay



NOS PARTENAIRES



Le bon sens a de l'avenir

GRAPHIC *

CDOS DEUX-SÈVRES



Cholet - Angers



AVIS AUX CLUBS

JOURNEES DE L'ARBITRAGE 2022 – C'EST PARTI !!

La FFF a imaginé un **protocole « d'avant-match »** sur les compétitions fédérales amateurs des matchs de championnat du 21 au 27 octobre 2022.

Le protocole étant déclinable pour les compétitions régionales et départementales, le [District de Football des Deux-Sèvres](#) invite les clubs à réaliser une haie d'honneur lors de l'entrée des joueurs sur le terrain et applaudir le ou les arbitres (officiels et ou/bénévoles) qui entrent à leur tour.

N'hésitez pas également à immortaliser le moment en nous identifiant sur vos publications !



Par amour du jeu,
au service du sport,
deviens arbitre



Journées
de l'Arbitrage
La Poste

Du 18 au 30 octobre 2022

Viens découvrir une autre façon de vivre ton sport.
Teste tes connaissances des règles, ton sens du jeu
et ton coup de sifflet.

tousarbitres.fr



LA POSTE



COVID – PROTOCOLE DE REPORT

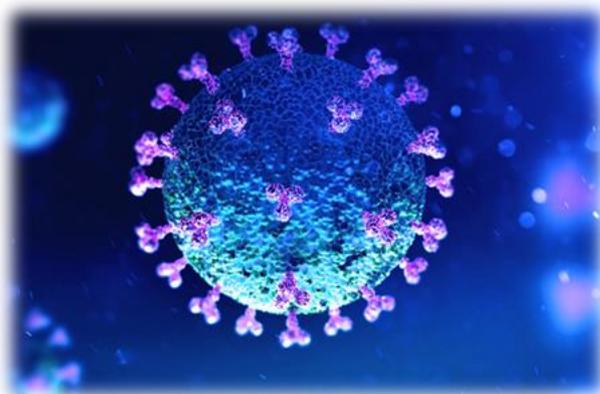
A partir de 4 cas positifs * sur 7 jours glissants au minimum avec envoi OBLIGATOIRE des justificatifs (certificat COVID) au District des Deux-Sèvres : district@foot79.fff.fr

- **REPORT INCONTOURNABLE DE LA RENCONTRE**
 - Prévenir impérativement le District en envoyant les justificatifs (certificat de positivité à la covid_19)

* Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club

- **ATTENTION : A partir du vendredi 16h00 :**
 - **Prévenir impérativement** le Référent Covid du District par téléphone et suivre les instructions.

Numéro d'astreinte du référent COVID du District des Deux-Sèvres : **07.61.37.98.11**



INFOS DES CLUBS

2ÈME ÉDITION DU TOURNOI CARITATIF AU PROFIT
DE "UN RÊVE UN SOURIRE"



TOURNOI U9 & U13

SAMEDI 29 OCTOBRE 2022

U9
EN SALLE

U13
EN EXTERIEUR



Un Rêve
Un Sourire

inscription: 40€ par
équipe

Activités et jeux annexes

9H00 au Stade du Gros Buisson - 79000 BESSINES

Buvette et restauration sur place



INSCRIPTION : bessinesaspttfoot@gmail.com
07.77.84.50.69 / 07.80.05.98.69